



## HONORAIRES D'AGENCE\*

Les barèmes sont exprimés toutes taxes comprises ( TVA 20% )

### TRANSACTION

Les honoraires comprennent la mise en publicité, les visites, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réalisation de l'acte authentique. Aucun honoraire ne sera perçu avant la signature de l'acte authentique chez le notaire. L'agence s'engage à ne pas manier de fonds.

MONTANT DE LA TRANSACTION	Locaux à usage d'habitation.	Locaux à usage professionnel, commercial, ou industrielle.	Terrain à bâtir
Jusqu'à 80 000 €	Forfait de 4000 € plus 5 %	Forfait de 4000 € plus 5 %	Forfait de 4000 € plus 5 %
Plus de 80 001 €	10 %	10 %	10 %

\*Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente stipulée dans les présentes conditions.

\*Nos honoraires se calculent sur le prix de vente

Selon le I. de l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017 les professionnels doivent veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans une majorité des transactions de vente auxquelles ils participent. Les rabais par rapport au barème sont autorisés : il est possible d'y déroger dans le cadre des négociations, mais dans des limites proches des conditions pratiques, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières.